

MAIRIE DE THIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 09
Absents excusés : 02
Pouvoir : 01

Date de la convocation : 25/02//2021
Date d'affichage : 25/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Sabine BOISSET, Nelly DUHAMEL, Michèle RIQUIER, Christine GREGOIRE.

Mrs Julien GREGOIRE, Bruno DUMESGE.

Absents excusés : M. Dorian ZAMBONINI ayant donné pouvoir, M. Eric POTDEVIN

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

1 - DELIBERATION CONDITIONS ET MODALITES PROPOSEES PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN DE MARTINPUICH DANS LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS :

L'ensemble des Conseillers Municipaux présents décident de proposer d'abord différents devis pour différents projets à réaliser afin de connaître le montant de la contribution financière qui pourrait être versée par l'Offrant : « La Société PARC EOLIEN MARTINPUICH » .

Les projets proposés sont les suivants :

- Projet lampes à LED éclairage public (travaux à venir par le SE 60, déjà voté par le Conseil Municipal lors d'une précédente réunion)
- Projet de remplacement de la chaudière à l'école avec mise en place d'une pompe à chaleur réversible
- Projet de remplacement convecteurs à la salle communale par une pompe à chaleur
- Projet mise en place panneaux photovoltaïques à l'école et/ou à la salle communale
- Projet proposé par M. Julien Grégoire (qui ne prendra pas part au vote lors de la décision puisque concerné) : raccordement de sa canalisation d'eau déjà existante dans sa propriété jusqu'à l'Eglise pour chauffage par pompe à chaleur. En contrepartie la commune lui versera une indemnité.

Les Conseillers décident également de faire d'autres dossiers de demande d'aide financière (dossier ADEM par exemple) .

2 - DELIBERATION DESIGNATION 3 MEMBRES TITULAIRES AUTRES QUE CEUX DESIGNES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE :

La D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) a demandé par courrier du 6 janvier 2021 de désigner 3 membres titulaires (propriétaires de terres agricoles, exploitants ou non) autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière ; le mandat des membres précédents (d'une durée de 6 ans) étant échu au : 06 février 2021.

Les membres désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

Titulaires :

- Monsieur Nicolas DEMAZURE 31 rue Notre Dame cidex 61 60480 Thieux
- Monsieur Jean-François JOUVALLIER 34 rue Notre Dame cidex 61 60480 Thieux
- Monsieur Marc LEROY 10 rue Tassart cidex 55 60480 Thieux

Suppléants :

- Monsieur Jacques THOMAS 5 rue de la Ville 60480 Thieux
- Monsieur Sylvain VERSLUYS 23 rue Notre Dame cidex 61 60480 Thieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour siéger au bureau :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Baptiste GREGOIRE 2 rue Notre Dame 60480 Thieux
- Monsieur Jean-Luc MARIAGE 15 rue Tassart 60480 Thieux
- Monsieur Philippe DUBOIS 4 rue de Fresneaux 60480 Thieux

Suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre PILLON 484 rue Douce 60130 Wavignies
- Monsieur Laurent MARIAGE 21 rue Notre Dame 60480 Thieux

D'autre part, le Maire est membre de droit de l'A.F.

3 - DELIBERATION TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE (C.C.O.P.) :

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes est fortement encouragée par la LOM à prendre cette compétence « Mobilité » à l'échelle de son territoire. Dans le cas contraire, la région deviendrait automatiquement AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le 1^{er} juillet 2021 avec une faible possibilité de retour en arrière.

Plusieurs raisons incitent la Communauté de Communes de l'Oise Picarde à prendre la compétence d'organisation de la mobilité :

- Pour construire un projet de territoire : la Communauté de Communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité, en articulation avec les autres politiques publiques locales
- Pour devenir un acteur identifié et légitime de l'éco-système local de la mobilité,
- Pour décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire,
- Pour rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements,

En cas de transfert de compétence de la commune à la C.C.O.P. , le P.E.T.R. du Grand Beauvais assurerait le conseil et l'ingénierie de la compétence « Mobilité » pour l'ensemble des 4 intercommunalités de son territoire.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 3 décembre dernier, a décidé par 59 voix « pour » et une abstention, de prendre la compétence « Mobilité » en demandant aux communes le transfert de la compétence « Mobilité » vers la Communauté de Communes, et ainsi de modifier ses statuts.

Il vous sera proposé d'accepter de transférer la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 Voix « pour » et 0 Voix « contre », et 0 Abstention(s), accepte de transférer la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

4 - DELIBERATION DEVIS TRAVAUX BEFROI EGLISE :

Madame le Maire présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents un devis de l'entreprise BODET pour les travaux du BEFROI et poutre d'assises.

Le devis s'élève à : 1 069,00 euros H.T.

Après en avoir délibéré les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent ce devis d'un montant de : 1 069,00 euros H.T.

Mme Michèle Riquier propose de demander un devis à l'entreprise Monsieur Morgan Baillet à Campremy pour les travaux du porche de l'Eglise.

5 - DELIBERATION PAUSE TUYAUX AERIENS PAR MONSIEUR CLEMENT LETURCQ ET AMENAGEMENT TROTTOIR DEVANT CHEZ LUI :

Monsieur Clément Leturcq demande l'accord de la commune pour : « une pause de tuyaux aériens dans le chemin allant du bois à Monsieur Richard jusqu'au coin de sa parcelle comme réaliser en 2020 (sur ce petit bout de chemin, pas la grande partie sur le chemin de Gouy), ce qui permettrait de ne pas dégrader le chemin » .

Il précise aussi qu'il va ouvrir un distributeur automatique chez lui avec un accès côté rue entre Monsieur et Madame Capelle Yannick et chez lui.

Il demande donc à la commune « s'il est prévu que les trottoirs soit refait en goudron prochainement ? , comme le reste des trottoirs de la commune » .

Dans le cas contraire, Monsieur Clément Leturcq demande s'il est possible de remplacer les parties en herbe par des cailloux, il précise à ses frais et des 2 côtés des trottoirs, pour une meilleure sécurité des personnes qui s'arrêteront pour se garer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité la 1ère proposition et la 2^{ème} proposition également mais avec la mise en place des cailloux qui sera faite par lui et à ses frais.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

* Mme le Maire présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents différentes questions posées par M. Eric Potdevin absent excusé :

1) Projet d'un bon d'achat à faire valoir chez nos producteurs, créateurs ou revendeurs du village. Il demande si la réflexion de l'ensemble des conseillers a évolué sur le sujet ? Si oui est-ce que l'ensemble des membres du C.C.A.S. ont été mis au courant ? Si oui, est-ce possible d'avoir l'autorisation de se réunir pour faire avancer le projet ? .

Mme Michèle Riquier propose de redistribuer par foyer le budget fêtes et manifestations sous forme de don (puisque manifestations annulées suite crise sanitaire) .

Les Conseillers Municipaux proposent de se renseigner auprès de Mme Leclercq, trésorière.

2) Quelles étaient les conditions d'attribution des subventions covid par l'Oise Picarde ? Est-ce que les personnes susceptibles d'obtenir cette aide à Thieux ont été sollicitées ? (Conseil communautaire du : 18/01/2021) .

Mme le Maire répond que les entreprises ont bien été sollicitées par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde qui a envoyé les dossiers ainsi que les conditions nécessaires pour pouvoir y prétendre aux entreprises.

3) Est-il possible de faire remonter au conseil communautaire le manque d'équité au point de vue tarif pour le contrôle de l'assainissement ? . Certains foyers ont réglé 50 euros tandis que d'autres vont payer 100 pour la même prestation (environ 15 min.) .

Le Conseil Municipal propose que M. Eric Potdevin porte réclamation directement auprès de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

IL propose également de distribuer un petit mot dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer que cette visite n'est qu'un contrôle et que les travaux ne sont pas obligatoires pour le moment.

* Mme le Maire annonce au Conseil Municipal que l'acte de vente de la partie de terrain derrière la salle communale est toujours en attente chez le Notaire, car une analyse des sols (obligatoire) doit être réalisée.

* M. Julien Grégoire demande ou en est le dépôt des espèces. Mme le Maire explique qu'elle va se rendre en perception pour les déposer.

* Mme Michèle Riquier demande pourquoi M. Doriane Zambonini ne vient plus aux réunions de Conseil Municipal. Mme le Maire propose qu'elle lui pose directement la question.

* M. Bruno Dumesge explique que M. Collot a fait savoir que dans sa partie de village il n'y avait pas de décorations de Noël.

* M. Michèle Riquier fait remarquer que dans sa rue ainsi que celle de sa fille il n'y a plus d'éclairage public.

* M. Bruno Dumesge demande ou en sont les différents travaux relevés lors de la visite dans le village.

Les Conseillers Municipaux expliquent que des panneaux de signalisation sont à nettoyer et d'autres à changer. Ils proposent aussi de prévenir EDF afin de faire retirer le lierre au transfo électrique rue des Hayes coté M. Jouvallier.

* Mme Christine Grégoire fait savoir qu'en période de grand vent lorsque les poubelles de tri sont ramassées une grande partie des déchets s'envole. M. Julien Grégoire propose de le signaler à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde. Il fait également remarquer que des masques sont jetés sur la voie publique.

* Mme Nelly Duhamel demande ou en est l'avancement d'une éventuelle réalisation de parking pour le stationnement des voitures dans sa rue.

Fin de la séance à 19h45.

Le Maire,

Les Conseillers,

